

## VOCABULAIRE DU CHAPITRE 7

### INTEGRATION EUROPEENNE ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

#### I LES ETAPES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

##### Notions essentielles

**Intégration européenne** : Processus d'unification de l'espace économique et politique des pays membres qui se réaliserait en 5 étapes selon B Balassa (zone de libre-échange, Union douanière, Marché commun, Union économique; Union économique et monétaire)

**Marché commun** : né du Traité de Rome de 1957 qui a progressivement supprimé les barrières internes et instauré la libre circulation des biens et services, des capitaux et des personnes (3<sup>ème</sup> étape)

**Union européenne en abrégé U.E** : Union économique créée née du traité de Maastricht de 1992 et qui comporte actuellement 27 états (3<sup>ème</sup> étape de Balassa) .Ce qui suppose un marché commun ,des politiques communes de concurrence et une compensation des inégalités régionales) .Cette union est également une union politique régie par trois traités fondamentaux : Rome(1957) , Maastricht (1992) , Lisbonne,(2007 )

**Subsidiarité**: partage des compétences entre l'Union européenne et chacun des Etats membres. Ce principe préconise une intervention exceptionnelle de l'U.E quand la décision ne peut être prise au niveau national. Ce principe privilégie donc la décentralisation des décisions

**Union économique et monétaire (UEM)**: accord entre les Etats qui ont adopté l'euro. Les pays signataires abandonnent la politique monétaire à la banque centrale européenne (BCE) indépendantes des pouvoirs politiques.

**Union douanière** : groupe de pays ayant adopté des principes de libre-échange, mais qui en plus mettent en place des droits de douane communs vis-à-vis des pays tiers ( 2<sup>ème</sup>étape)

**Union politique** : Mise en place, par différents Etats, d'un gouvernement commun et d'une harmonisation légale et fiscale. Dans le cas de l'UE les états membres ont délégué un certain nombre de compétences aux différentes institutions européennes (commission, conseil, au conseil de l'union, cour de justice).

**Zone de libre-échange** : groupe de pays ayant aboli les restrictions à l'échange de biens et de services entre eux, mais gardant vis-à-vis des pays tiers des politiques douanières propres. ( 1<sup>ère</sup> étape)

##### Notions complémentaires

**Banque centrale européenne (BCE)** : banque centrale unique des 17 pays ayant adopté l'euro, chargée de définir et de conduire la politique monétaire pour contrer l'inflation. Elle est également de en charge et la politique des changes. Elle est indépendante des pouvoirs politiques

**Critères de convergences de Maastricht**: 5 principes que les pays de l'Union européenne doivent respecter pour pouvoir appartenir et rester dans la zone Euro. : (Déficit public  $\leq$  3% du PIB, dette publique  $\leq$  à 60% PIB, taux d'intérêt et d'inflation ne devant pas dépasser ceux des pays les moins inflationnistes, stabilité du taux de change avant l'intégration.)

**Déficit budgétaire** : solde budgétaire négatif de l'Etat au sens strict.

**Déficit public** : déficit de l'Etat central, des collectivités locales et de la sécurité sociale.

**Dette publique** : stock de dettes qui résulte des emprunts de l'Etat et des autres administrations publiques (collectivités locales et sécurité sociale) contractés pour financer année après année leur déficit.

**Euroscepticisme** : courant de pensée pour qui seuls les chefs d'Etat ont la légitimité démocratique pour représenter leurs citoyens. Ce sont donc les nations qui doivent contrôler les institutions de l'Union.

**Fédéralisme** : Système politique fondé sur le partage des compétences législatives, juridiques et administratives entre le gouvernement central de l'Etat et les gouvernements des États fédérés.

**Intégration économique** : constitution d'un espace économique unique à partir d'économies nationales cloisonnées.

**Majorité qualifiée** : Dans un nombre croissant de domaines, les décisions se prennent avec le vote favorable de 55 % des États membres réunissant au moins 65 % de la population.

**Pacte de stabilité et de croissance (traité d'Amsterdam)**: pacte signé en 1997 par les pays de la zone euro. Il engage ces pays à mettre en place des politiques budgétaires visant à terme à la disparition des déficits publics.

**Traité de Lisbonne** : signé en 2007

**Traité de Maastricht** : créant l'Union européenne et prévoyant l'instauration d'une monnaie unique.

**Traité de Rome** : signé en 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) entre 6 pays (RFA, Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg),

**Zone Euro** : groupe des 17 États membres qui a abandonné sa devise nationale en faveur de l'euro.et sont donc membres de l'UEM : En 2008, les pays concernés sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal. , Slovaquie, Slovaquie).

#### II LES NOUVEAUX CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE

##### Notions essentielles

**Action publique** : ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour agir sur l'activité économique : "laissez-faire, politiques conjoncturelles de court terme ou structurelles tendant à transformer les conditions de la production, ces politiques se font en utilisant des outils, comme le budget, la monnaie, la réglementation ou la déréglementation.

**Coordination des politiques économiques et sociales** : harmonisation européenne des prélèvements obligatoires (cotisations sociales, impôts), limitation des déficits budgétaires.

**Déréglementation** : Suppression progressive des règles publiques encadrant l'activité économique (contrôle des changes,

autorisation administrative de licenciement).

**Europe sociale** : principe selon lequel l'Europe devrait se construire à partir de critères pas uniquement économiques, mais aussi sociaux, en garantissant par exemple à tous les citoyens de l'Union européenne un certain degré de protection sociale par l'intermédiaire d'un système de solidarité sociale.

**Politique économique** : ensemble des moyens utilisés par l'Etat pour réguler l'activité économique

**Politique budgétaire** : Politique économique dont l'outil essentiel est le budget de l'État, avec action sur les dépenses ou sur les recettes.

**Politique monétaire** : politique visant à influencer sur l'évolution de la masse monétaire et les taux d'intérêt, et donc sur l'inflation, la croissance et le taux de change.

**Service public** : activité économique d'intérêt général dont les pouvoirs publics assurent directement la fourniture ou contrôlent la mise en œuvre (biens et services fournis par les entreprises publiques ou privées)

**Service public à la Française** : désigne les administrations et les entreprises publiques et disposant d'un monopole et qui sont gérés en fonction de critères politiques (égalité, continuité, primauté de l'intérêt général devant les intérêts particuliers, péréquation tarifaire

**Service universel à l'européenne** : obligation de service public minimal dans les secteurs qui ont été ouverts à la concurrence européenne. Dans ce cadre concurrentiel le service universel doit permettre à chacun un accès aux services essentiels à un prix abordable et sur tout le territoire.

### Notions complémentaires

**Contrainte extérieure (externe)** : absence d'autonomie d'une économie qui s'exprime par l'impossibilité d'accélérer la croissance et de mener une politique économique autonome devant la nécessité d'équilibrer les échanges extérieurs.

**Choc asymétrique** : choc d'offre (augmentation brusque des salaires, détérioration de sa compétitivité.....) Ou de demande (baisse des exportations, demande intérieure en baisse ...) qui affecte de manière différente les Etats qui ont décidé de faire monnaie commune.

**Choc symétrique** : évènement exogène qui vient perturber le fonctionnement de l'économie de l'UE et qui affecte de la même façon tous les pays membres.

**Désinflation** : recul de l'inflation c'est-à dire du taux de croissance des prix.

**Désinflation compétitive** : politique visant à restaurer la croissance et l'emploi par un retour à la compétitivité obtenue par une action vigoureuse de freinage de la hausse des prix permettant la conquête de marchés extérieurs.

**Dumping social** : Action qui vise à tirer un avantage des différences de réglementation et de coût du travail entre différents pays. Les acteurs peuvent être des entreprises qui se délocalisent, ou les Etats qui jouent sur les règles sociales pour attirer les entreprises et les emplois.

**Effet d'éviction** : effet négatif de l'extension des activités du secteur public au détriment du secteur privé sur le marché financier.

**Effet boule de neige du déficit budgétaire** : l'augmentation du déficit se traduit par une augmentation des taux d'intérêt et donc par une aggravation de la dette.

**Industrie de réseaux** : industries pour lesquelles la distribution du produit relève d'une infrastructure qui a la caractéristique d'offrir une situation de monopole naturel. Techniquement, il ne peut y avoir plusieurs distributeurs (réseau ferré, acheminement de l'eau potable par exemple).

**Inflation** : hausse du niveau général des prix qui équivaut à une perte de valeur de la monnaie.

**Monétarisme** : courant de pensée d'inspiration libérale dirigé par M. Friedman, qui met la monnaie au centre des théories et des pratiques économiques. La théorie quantitative de la monnaie indique que l'inflation est partout et toujours d'origine monétaire. Cette théorie préconise le désengagement de l'Etat et une politique de neutralité de la monnaie (adaptation de la quantité de monnaie aux besoins de l'économie.)

**Multiplicateur** : mécanisme par lequel une augmentation de l'investissement entraîne une variation amplifiée du revenu national.

**Policy mix** : dosage de politique budgétaire (plus ou moins expansive ou restrictive) et de politique monétaire (plus ou moins laxiste.)

**Politique conjoncturelle** : action de l'État visant à agir à court terme sur la situation économique et les grands équilibres (inflation, chômage, balance des transactions courantes, croissance économique)

**Politique contracyclique** : politique qui atténue l'ampleur du cycle en augmentant par exemple les dépenses budgétaires quand l'économie est en phase de récession par le jeu du multiplicateur keynésien.

**Politique de l'offre** : politique de régulation économique d'inspiration libérale, fondée sur l'action en faveur des entreprises.

**Politique de relance** : politique d'inspiration keynésienne visant à stimuler la croissance par l'augmentation de la demande de consommation et de la demande d'investissement des entreprises.

**Politique de rigueur ou d'austérité** : politique d'inspiration libérale visant à juguler l'inflation par la rigueur salariale budgétaire et monétaire pour freiner la demande intérieure.

**Politique structurelle** : action de l'État visant à agir à long terme sur les caractéristiques fondamentales de l'économie (planification, nationalisation, politique industrielle...)

**Service public à la Française** : désigne les administrations et les entreprises publiques et disposant d'un monopole et qui sont gérés en fonction de critères politiques (égalité, continuité, primauté de l'intérêt général devant les intérêts

particuliers) et péréquation tarifaire : l'électricité ou le courrier sont fournis au même prix dans les zones reculées et non rentables grâce aux profits réalisés dans les secteurs rentables.

**Stabilisateurs automatiques** : mécanisme structurel contracyclique qui fait du budget de l'Etat et de la protection sociale un soutien de la conjoncture durant les périodes de ralentissement de l'activité économique, et un frein durant les périodes d'emballement.

**Théorie de l'offre** : théorie préconisant le retour au marché pour assurer l'allocation optimale des ressources rares. Elles stigmatisent les politiques publiques ou fiscales qui pénalisent l'offre au profit de la demande. Les agents prévoient immédiatement les conséquences néfastes des politiques économiques, ce qui en assure automatiquement l'inefficacité (théorie des anticipations rationnelles)

**Théorie des jeux** : cette théorie représente et prédit les stratégies de différents acteurs en situation d'interdépendance ; chaque acteur ayant des objectifs propres.

**Théorie monétariste** : courant de pensée d'inspiration libérale dirigé par M. Friedman, qui met la monnaie au centre des théories et des pratiques économiques. La théorie quantitative de la monnaie indique que l'inflation est partout et toujours d'origine monétaire. , Cette théorie préconise le désengagement de l'Etat et une politique de neutralité de la monnaie (adaptation de la quantité de monnaie aux besoins de l'économie).

**Théorie néo-classique** : courant de pensée actuellement dominant qui croît au retour automatique à l'équilibre en concurrence pure et parfaite et conçoit la société comme un ensemble d'individus libres et égaux et rationnels. Leur raisonnement est micro-économique.

**Triangle d'incompatibilité (R Mundell)**: un pays ou une zone monétaire ne peut avoir à la fois liberté des mouvements de capitaux, des changes fixes et une politique monétaire autonome.

**Zone monétaire optimale** : Zone géographique où la monnaie unique permet d'atteindre les objectifs du carré magique même en cas de choc asymétrique . Or la zone Euro faute de fédéralisme fiscal, de flexibilité des prix et des salaires de migrations intra-européennes limitées n'est pas vraiment une ZMO .Il peut donc être avantageux de sortir de l'€ pour pouvoir recourir à la dévaluation.